

sies, à \$2,200, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$200; total, \$800.

M. FOSTER : Qui est l'aide-commissaire?

M. PATERSON : John Bain. M. Farrow est premier commis et comptable, chef du bureau de la comptabilité. M. Bennett est premier commis de la statistique et M. Morin est premier commis du bureau des saïies.

Ministère du Revenu de l'intérieur—somme additionnelle nécessaire pour porter les appointements de Wm. Himsworth, chef de bureau et secrétaire, de \$2,500 à \$2,600, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil.

M. BRODEUR : M. Himsworth est secrétaire du département, où il a été employé depuis 1868. Ses appointements se trouvent augmentés de \$200. On s'est trompé en indiquant dans le budget supplémentaire cette augmentation comme étant de \$100.

Somme additionnelle nécessaire pour porter trois commis de première classe au rang de premier commis, \$300.

M. BRODEUR : Ces commis, sont M. Shaw, M. Valin et M. Doyon, qui font partie du service depuis 1872, 1874 et 1876 respectivement. M. Shaw est premier commis à la statistique, et je pense qu'après avoir été dans le service trente-trois ans, il mérite une augmentation. Il a la direction d'un bureau très important. M. Morin est chargé de voir à la comptabilité du département. M. Doyon a la direction du service des poids et mesures, gaz et éclairage électrique, bureau très important, à l'égard duquel je me propose de faire d'importants changements.

M. FOSTER : Avez-vous trois places de premier commis de disponibles actuellement?

M. BRODEUR : Non, nous n'avons que deux premiers commis dans le département. Dans certains autres départements on en a jusqu'à onze.

Pour pourvoir à la nomination d'un commis de 2e classe, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$1,200.

M. BRODEUR : Mon secrétaire particulier va me quitter bientôt, et je me propose de le remplacer par un jeune homme qui est diplômé d'université, mais qui a dépassé l'âge réglementaire; et il me faut demander un crédit spécial pour régler son cas. Il est âgé de plus de trente-cinq ans. Il vaudra mieux, je pense, inscrire son nom dans le crédit, Ernest Desaulniers. Il n'est pas tenu de subir l'examen du service civil, étant gradué de l'université Laval.

Ministère de l'intérieur—augmentation des appointements des fonctionnaires suivants: T. G. Rothwell, \$200; P. G. Keyes, \$200; G. U. Ryley, \$20, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$600.

M. FOSTER : Quels sont les appointements de ces fonctionnaires actuellement?

M. OLIVER : M. Rothwell reçoit \$2,500, nous demandons qu'il soit porté à \$2,700. Il est le rédacteur des lois du département et employé de l'administration depuis 1883. M. Keyes reçoit \$2,500; il est dans le département depuis 1878. M. Ryley est dans le service depuis vingt-trois ans. Son traitement est de \$2,450 et nous le portons à \$2,650.

Ministère de l'intérieur—augmentation des appointements de James White, géographe, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$200.

M. OLIVER : M. White à partir du 1er juillet recevait \$2,050, et nous voulons porter son traitement à \$2,250. Il a été à l'emploi du service géologique depuis le 28 janvier 1881 jusqu'au 1er juillet 1899, date à laquelle il a été transféré au département de l'intérieur et nommé géographe.

Département de l'intérieur—promotion d'un commis à la première classe, \$225.

M. FOSTER : Qui est-il?

M. OLIVER : M. Surtees. Il a été nommé au département de l'intérieur en 1885.

M. FOSTER : Quels sont ses appointements à l'heure qu'il est?

M. OLIVER : \$1,275. Ils seront désormais de \$1,500.

Ministère de l'intérieur—promotion de T. W. Hodgins au rang de commis de deuxième classe cadette, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$192.50.

M. OLIVER : Voilà plus de dix-huit ans que M. Hodgins est employé. Depuis le 10 février 1887 jusqu'au 24 avril 1896, il a été attaché au service du département de l'intérieur et à celui de la Chambre des communes, où on l'employait à la bibliothèque. M. Hodgins est actuellement dans le bureau du secrétaire du département de l'intérieur. Il est âgé de 54 ans et en vue du nombre de ses années de fidèles services, on a décidé de lui accorder une place de commis de seconde classe cadette. La somme de \$607 a été inscrite à son intention au budget principal, et cette somme supplémentaire va porter son traitement à \$800, appointements minima d'un commis de seconde classe cadette.

Département de l'intérieur—Promotion de trois commis de troisième classe à la deuxième classe cadette, \$650.

M. R. L. BORDEN : Veuillez nous expliquer cette demande de crédit.

M. OLIVER : Il s'agit de donner de l'avancement à trois commis de troisième classe, Mmes Ida Dunlop, Edith Dunlop et M. B. Williams qui ont été employés depuis 1901. Elles vont être promues à la seconde classe.

Secrétariat d'Etat—appointements d'un nouveau commis de troisième classe, \$500; augmen-